

**2016 DPE 9 DFA** Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2015

## PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2015, les résultats suivants sont constatés :

**DEPENSES**

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à.....37.184.111,36 euros  
Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à.....84.383.317,25 euros  
Soit un total de .....121.567.428,61 euros

**RECETTES**

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à.....35.244.652,72 euros  
Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à.....94.509.837,16 euros  
Soit un total de .....129.754.489,88 euros

Soit un excédent de : 8.187.061,27 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2014 reportés, le résultat pour l'exercice 2015 est excédentaire de 14.366.081,39 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

**1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 48.601.985,66 euros à la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l'exercice 2015.

## **1.1. Autorisations de programme**

Les crédits votés sur les autorisations de programme (AP) ont permis d'engager les dépenses nécessaires aux besoins d'investissement détaillés ci-dessous. En fin d'exercice, un certain nombre d'AP ont été closes ; ces opérations sont détaillées en annexe IV B2.1 du compte administratif.

## **1.2. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement des dépenses liées aux travaux de modernisation du réseau, à des aménagements de voirie, ainsi que des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2015, le montant définitif des mandats émis s'établit à 37.184.111,36 euros contre 34.103.641,40 euros en 2014. Le taux de consommation des crédits ouverts est de 76,51 %.

Des facteurs externes, non maîtrisés par le service, sont venus impacter la réalisation du programme ; ils ont entraîné le report de 4,35 M€ de travaux.

Il s'agit principalement d'opérations complexes mettant en jeu de multiples intervenants ou partenaires extérieurs (projet Éole, rénovation de la visite publique des égouts dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine, aménagement de voirie et de l'espace public), dont le calendrier a subi des évolutions.

### 1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (Chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses réelles consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2015 à 25.684.322,97 euros, pour 34.252.960,00 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 74,98%.

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

Les études préliminaires aux aménagements structurels, qui s'élèvent à 1.054.890,33 euros, intègrent les investigations amiante avant travaux pour 130.944,97 euros, les études de zonage pluvial dans le cadre du plan pluie à Paris et le calage du modèle hydraulique de crue pour 351.587,31 euros, ainsi que la poursuite de l'étude préalable à la refonte du système Gestion Automatisée de l'Assainissement Parisien de supervision des équipements du réseau d'assainissement (572.358,05 euros) ;

Les aménagements structurels réalisés en 2015 se sont élevés 2.068.219,68 euros. Ils comprennent la poursuite de l'opération du maillage Clichy-Asnières pour un montant de 557.420,63 euros et l'achèvement de l'aménagement du déversoir d'orage Châtillon bas Meudon-Renan Seine pour un montant de 1.292.229,52 euros. Pour la partie financée par le SIAAP, cette opération émerge également en compte de tiers pour un montant de 1.302.940,65 euros. Les travaux visent à augmenter les capacités de stockage des eaux de pluie en cas d'orage, pour prévenir les déversements en Seine. Le déversoir d'orage Bugeaud a, lui aussi, fait l'objet d'études préliminaires aux travaux pour un montant de 218.569,53 euros.

En compte de tiers, figure le début des travaux de déplacement d'égout sous le RD1 financé par le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour un montant de 156.896,51 euros.

- 110.015,21 euros ont été investis sur le système de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAASPAR) ;

- par ailleurs, les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 395.591,04 euros dont 42.069,88 euros pour l'installation de bouches sélectives et 353.521,16 euros pour la remise en état des réservoirs de chasse.

- 543.509,27 euros ont été dépensés pour le renouvellement des équipements informatiques, logiciels et logiciels serveurs principalement liés à la migration du système d'exploitation en Windows 7 , et à la poursuite du programme d'installation de la fibre optique sur les services déconcentrés (Auteuil/Murat/Mirabeau) ;

- un montant de 673.204,13 euros a été dépensé pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation.

Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 11.664.975,54 euros, contre 6.932.729,32 euros en 2014. Il s'agit principalement :

- des diagnostics d'ouvrages (540.913,00 euros) et des travaux pour la réhabilitation des ouvrages principaux et secondaires du réseau des égouts (6.782.713,54 euros), parmi lesquels :

- le solde de la première phase de réhabilitation du secteur du 3<sup>ème</sup> arrondissement a été réglé (12.999,23 euros) et les travaux de réhabilitation du secteur du 4<sup>ème</sup> arrondissement ont commencé au second semestre (2.483.250,28 euros) ;

- la réhabilitation du secteur Ney-Bessières-Berthier a été réalisée pour un montant de 2.454.470,31 euros, celle du secteur Châteaudun Laffitte pour un montant de 1.322.882,33 euros et diverses opérations pour 3.319,39 euros sur signalement ;

- la réhabilitation du collecteur Clichy capucines a été terminée pour un montant de 28.058,06 euros sur 2015. Un contrat de transition a en revanche dû être passé pour l'annulation du marché de réhabilitation du collecteur Clichy Amont suite à des difficultés d'installation de chantier (477.733,94 euros) ;

- de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, programmée initialement à hauteur de 1.147.400,00 euros mais qui n'a pu être réalisée qu'à hauteur de 495.666,85 euros, pour des raisons juridiques et d'aléas de chantier : report du déclassement de la villa Marcès (11<sup>ème</sup> arrondissement), aléas sur le chantier de la rue Colette Magny (19<sup>ème</sup> arrondissement), problèmes de structure d'immeuble mitoyen sur le réseau de la cité du Labyrinthe (20<sup>ème</sup> arrondissement) ;

- des travaux de réhabilitation des réseaux des bois de Boulogne et Vincennes qui ont été réalisés à hauteur de 70.595,38 euros ;

- des travaux de diagnostic et réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 3.775.086,77 euros. En 2015, 1.073 branchements particuliers ont été réhabilités.

Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. Il s'élève à 5.526.007,72 euros contre 5.485.068,25 euros en 2014, et comprend :

- 3.634.693,67 euros de travaux de réparation sur les ouvrages dont 2.737.562,69 euros ont été dépensés pour l'exécution de la programmation annuelle de travaux réalisée à partir des signalements de la base de

données Tigre, ou pour répondre à des urgences comme les effondrements survenus avenue de Saxe (7<sup>ème</sup>) et rue Azaïs (18<sup>ème</sup>). Un montant de 667.836,93 euros a permis le renouvellement d'équipements de stations de gestion locale. Enfin, 229.294,05 euros ont permis de financer les travaux de sécurisation en égout préalables à la mise en place d'un échangeur de chaleur pour la piscine Aspirant Dunand ;

- 1.352.010,99 euros de travaux de sécurité dont 1.087.424,59 euros pour la dépose de canalisations de la société SUDAC (société urbaine d'air comprimé) et 264.586,40 euros pour le remplacement des trappes d'accès du curage ;

- 539.303,06 euros de travaux dans les locaux du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement, qui comprennent le réaménagement des locaux de la circonscription Est, la première tranche de réaménagement de l'usine Mazas, grâce à la récupération de la maison éclésiastique, l'amélioration de la ventilation des lieux d'appel, ainsi que l'aménagement du circuit propre sale du lieu d'appel Corvisart, de Mazas et Adolphe Mille, ainsi que la création d'un lave-botte et d'un lave harnais au lieu d'appel Valmy.

En outre, 3.308.861,39 euros ont été consacrés à des travaux d'aménagement de voirie, dont 1.888.921,77 euros liés à de petits aménagements de voirie, 100.934,91 euros à des aménagements de l'espace public, 1.070.350,85 euros liés aux travaux de la grande dérivation de Saint-Ouen et 248.653,86 euros pour les déplacements de réseaux impactés par l'extension du tramway T3.

Par ailleurs 76.953,14 euros ont permis de solder les opérations réalisées dans le cadre de l'achèvement de ZAC ou opérations d'aménagement (Clichy-Batignolles, secteur Binet, égout Mac Donald).

Avances forfaitaires sur marché :

Un montant de 261.857,99 euros a été versé en 23-238 pour les opérations de réhabilitation du secteur du 4<sup>ème</sup> arrondissement et de la grande dérivation de Saint-Ouen.

### 1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16 et 020)

Le reversement, en fin d'opérations, du trop-perçu de subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 13111) s'est élevé à 214.396,00 euros.

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie (AESN) s'élève à 3.855.847,10 euros.

S'agissant des derniers emprunts contractés par le SIAAP auprès de l'AESN pour des ouvrages remis entre temps à la Ville et pour lesquels la Ville remboursait le SIAAP, les opérations ont été soldées en 2015 pour un montant de 8.121,50 euros (nature 1687).

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, à 1.104.315,97 euros.

### 1.2.3. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 4.597.763,60 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions versées par l'AESN (nature 13911 : 4.125.708,13 euros, la région (nature 13912 : 108.729,30 euros), la commune (nature 13914 : 31.136,28 euros), le SIAAP (nature 13916 : 283.027,11 euros) et par d'autres organismes (nature 13918 : 49.162,78 euros).

Parallèlement, le compte 777 « quote-part des subventions d'amortissement inscrites au compte de résultat » a été crédité en recettes d'ordre, de la somme équivalente, au chapitre 042 de la section d'exploitation. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

### **1.3. Recettes d'investissement**

Le montant total des recettes prévisionnelles porté au budget supplémentaire de l'exercice est de 48.601.985,66 euros. Les titres émis au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 35.244.652,72 euros soit un taux de réalisation de 72,52 % par rapport aux prévisions budgétaires.

Les recettes non exécutées, soit 13.357.332,94 euros, correspondent, pour leur part la plus importante, à l'emprunt (8.508.933,63 euros) qu'il n'a pas été nécessaire de lever en 2015. Dans une moindre mesure, elles correspondent au décalage des prêts et subventions de l'AESN lié au report d'opérations d'investissement subventionnées.

Un million d'euros a été versé par le SIAAP (nature 458112) pour l'opération du déversoir d'orage Renan Seine en remboursement de sa quote-part en compte de tiers.

#### 1.3.1. Aides et subventions

Les aides en provenance de l'AESN pour les opérations éligibles se sont élevées à 4.047.452,00 euros en 2015. Elles se répartissent en 61,05% de subventions et 38,95 % d'avances :

- les subventions, d'un montant de 2.471.129,00 euros portées sur la nature 13111, correspondent à des travaux contribuant à la protection du milieu naturel. Elles intègrent le solde d'opérations antérieures ;

- les avances ou « prêts à taux zéro » portés sur la nature 1678 se sont montés à 1.576.323,00 euros.

Les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancement se sont élevées à 285.372,22 euros.

Enfin, 350.000,00 euros ont été perçus au titre du solde de la convention de contribution financière de Paris Habitat à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur l'îlot Binet (18ème).

#### 1.3.2. Les amortissements (chapitre 040)

Le compte 28 est crédité de la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements. La recette titrée est de 24.603.367,03 euros et son inscription est portée au débit du compte 681 de la section d'exploitation.

#### 1.3.3. Les amortissements (chapitre 041)

Une recette d'ordre de 259.507,06 euros a été inscrite au titre des opérations patrimoniales (chapitre 041, nature 238). Cette inscription trouve son pendant en dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 041, nature 2315). Cette somme correspond à la récupération d'une avance pour les opérations de réhabilitation du 4ème arrondissement et de la grande dérivation de Saint-Ouen.

#### **1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement**

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 37.184.111,36 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 35.244.652,72 euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2015 de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 1.939.458,64 euros ;
- le déficit cumulé constaté à la fin de l'exercice 2014 était de 1.139.130,99 euros ;

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 3.078.589,63 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2016 en section d'investissement (D001).

## **2. SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 95.516.338,27 euros au budget supplémentaire 2015.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis est de 84.383.317,25 euros (charges rattachées incluses), soit 88,34 % des crédits inscrits ;
- en recettes, le montant définitif des titres émis est de 94.509.837,16 euros, ce qui représente 107,16 % des recettes escomptées hors reprise de l'excédent cumulé affecté à la section d'exploitation.

### **2.1. Les dépenses**

Les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 84.383.317,25 euros, soit un taux d'exécution de 88,34 %.

#### **2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 59,7 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 41.198.355,09 euros et le montant des crédits mandatés est de 35.691.618,49 euros soit un taux de consommation de 86,63 %.

Les postes de dépenses les plus significatifs sont les suivants :

- le poste 6061, d'un montant global de 11.203.775,14 euros, qui supporte principalement la dépense d'eau non potable (nature 60611 : 10.459.181,87 euros). Cette dernière est en augmentation de

362.182,23 euros par rapport à 2014, avec la remise en état progressive des réservoirs de chasse. Par ailleurs, 744.593,27 euros ont été consommés en autres dépenses de fluides de l'usine Mazas, de l'atelier Delesseux et autres services techniques (électricité, gaz, air comprimé etc.) ;

Le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) : son montant est de 7.498.200,00 euros.

- les frais d'entretien du réseau (nature 615) sont globalement stables par rapport à 2014, avec un montant de 6.785.057,07 euros ;

- les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. Le montant des dépenses s'élève à 3.526.986,46 euros en 2015. Il comprend notamment des travaux de réaménagement des branchements liés à la prolongation du tramway T3. En recettes (chapitre 70, nature 704), le montant perçu pour la réalisation de ces travaux s'élève à 4.693.734,06 euros, montant qui comprend les soldes d'opérations antérieures ;

- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), d'un montant de 2.383.118,98 euros est en accroissement notable par rapport à 2014 (1.178.553,36 euros), avec notamment la livraison des nouveaux appareils de protection respiratoire des égoutiers destinés à protéger la santé et la sécurité des personnels, et malgré des retards dans la procédure marchés qui ont impacté la livraison des autres dotations ;

- les dépenses de sous-traitance (nature 611), se sont montées à 1.018.910,30 euros, pour la surveillance de l'état du réseau par inspection télévisée, les opérations de curage, les frais d'analyse liés au développement des contrôles de rejets illicites en égout ou encore la réalisation de prélèvements liés à la problématique « amiante » ;

- enfin, les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 321.725,65 euros contre 138.620,64 euros en 2014. Cette augmentation notable s'explique par la mise en place des nouvelles formations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC) , à destination des quelque 400 agents amenés à descendre dans le réseau et l'acquisition de données météorologiques fines pour permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel.

### 2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 22.098.876,28 euros de crédits mandatés sur 22.793.713,71 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 96,95 %. Il s'agit de la rémunération des personnels de la section d'assainissement de Paris et des charges sociales correspondantes.

Ces dépenses de personnel sont en légère hausse (+167.159,25 euros, soit +0,76 %) par rapport à 2014. L'état des effectifs de la section de l'assainissement de Paris au 31 décembre 2015 figure en annexe (IV C1.1) de la maquette du compte administratif.

### 2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 2.182.295,00 euros de crédits ouverts 1.072.670,64 euros ont été mandatés en 2015.

L'essentiel de l'écart provient de la faible proportion de titres annulés et de la non-mobilisation des provisions pour intérêt moratoire et charges exceptionnelles : 365.006,18 euros ont été mandatés pour des annulations de titres antérieurs (nature 673), 241.669,02 euros au titre de contrats de transaction (nature

6718), 524,50 euros au titre de pénalités (nature 6712) et uniquement 1.500,00 euros ont été dépensés en franchise d'assurance pour des dommages causés par la section de l'assainissement de Paris (nature 678).

Par ailleurs, l'intégralité des crédits consacrés à l'action et l'aide internationale sur la nature 6743 a été consommée, ce qui représente 463.970,94 euros pour le budget de l'assainissement (contre 461.560,82 euros sur le budget de l'eau) essentiellement pour les projets suivants :

- le solde de la subvention du projet d'amélioration de la couverture en eau potable, assainissement et amélioration des conditions sanitaires des écoles, centres de santé et communautés rurales du Bénin (association CARE France pour 55.327,00 euros) ;
- la 3<sup>ème</sup> tranche du projet de maîtrise de développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge (association GRET pour 70.000,00 euros) ;
- la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de maîtrise et développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et pour la gestion durable des infrastructures hydrauliques et sanitaires dans des communes rurales du Burundi (ONG Secours Catholique pour 22.000,00 euros) ;
- la 3<sup>ème</sup> tranche du projet de construction de puits équipés de pompes à motricité humaine et de latrines dans la région de Majunga, à Madagascar (ONG Écoles du Monde pour 25.000,00 euros) ;
- le solde du projet « So Water » d'aide au développement des villages défavorisés du Tamil Nadu en Inde, qui a permis la construction de dix forages, l'installation de filtres à eau dans les écoles, la mise en place de sanitaires collectifs et de systèmes d'assainissement (association Kynarou pour 30.000,00 euros) ;
- la 1<sup>ère</sup> tranche du projet de coopération décentralisée avec la Régie des eaux et de l'assainissement de Bethléem (WSSA) pour l'étude d'un diagnostic et d'une cartographie détaillée de l'ensemble du réseau des eaux usées et des eaux pluviales et d'un outil d'aide à la décision pour l'évolution future du système d'assainissement (Water Supply and Sewrage Authority pour 239.643,94 euros) ;
- le programme d'aide d'urgence pour les réfugiés au Kurdistan irakien (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International pour 20.000,00 euros).

#### 2.1.4. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles dont le montant en 2015 atteint la somme de 24.603.367,03 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

#### 2.1.5. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 1.712.267,09 euros, dont 1.710.857,55 euros sur le chapitre 011 et 1.409,54 euros sur le chapitre 67. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2015 et seront repris au budget supplémentaire 2016.

## **2.2. Les recettes**

Les recettes constatées sur la section d'exploitation se totalisent à 94.509.837,16 euros pour un montant global prévisionnel de 88.198.187,17 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 107,16 %.

#### 2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 51.169.946,54 euros, soit un taux de réalisation de 102,61 % en raison d'une baisse moins importante que prévu de la consommation d'eau et un meilleur rendement de la redevance eau d'exhaure. La « part collective » reversée par Eau de Paris s'élève ainsi à 49.691.913,97 euros et la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure à 1.478.032.57 euros.

#### 2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Assis sur le fondement de la circulaire n°78-545 du 12 décembre 1978, le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la Section de l'Assainissement de Paris (nature 7063) a été revalorisé à hauteur de 23.224.300,00 euros, conformément à la fourchette mini-maxi prévue par ces dispositions réglementaires.

#### 2.2.3. Prime d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le montant de la subvention d'exploitation sur la nature 748 s'est élevé à 5.962.794,00 euros.

Cette recette est plus importante que prévue initialement, en raison d'un report de versement d'acompte par l'agence de l'eau Seine Normandie. Le montant de 5.818.411,00 euros ainsi versé au titre de la prime Aquex (nature 7482) cumule en 2015 à la fois l'avance et le solde dus au titre de l'année 2013.

Cette aide à la qualité d'exploitation est accordée aux propriétaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration au titre des performances de l'assainissement. Les eaux usées de Paris étant épurées par le SIAAP, le calcul de l'aide allouée à la Section de l'Assainissement de Paris est basé sur la prime du SIAAP et les volumes d'eau facturés.

Le second poste concerne les aides de l'Agence d'un montant de 144.383,00 euros (nature 7481), au titre de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques (ex-Satése), pour l'année 2014.

#### 2.2.4. Autres subventions

Un montant de 900.404,09 euros (nature 747) a été perçu en 2015 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

#### 2.2.5. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 sont en constante baisse : elles s'élèvent ainsi à 2.594.067,73 euros contre 3.247.483,20 euros en 2014 et 4.135.092,84 en 2013.

Ces recettes concernent principalement les redevances payées par des tiers pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique (nature 7581), pour un montant de 2.326.881,34 euros.

La diminution de ces recettes s'explique par la perte des établissements relevant du réseau des universités et de plusieurs sociétés importantes, notamment bancaires, due à la déconnexion entre le tarif applicable aux réseaux indépendants et le tarif administré applicable aux réseaux ouverts.

Le second poste concerne les recettes provenant de la Visite publique des égouts, également touchée par une baisse des fréquentations en fin d'année due aux attentats de novembre 2015. Le niveau d'entrées a ainsi chuté de 103.251 à 83.100 visiteurs, avec une recette de 267.186,39 euros (nature 7582).

#### 2.2.6. Autres prestations de service

Un montant de 684.629,29 euros (nature 7068) a été perçu en 2015 pour prestations de service (frais généraux et droits de tournage dans le réseau).

#### 2.2.7. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre le montant annuel de l'« amortissement » des subventions d'investissement. Le compte 777 est crédité d'un montant de 4.597.763,60 euros.

En parallèle, le compte 139 en dépense d'investissement est débité pour l'exercice 2015 du même montant.

### **2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation**

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 84.383.317,25 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 94.509.837,16 euros ;
- le résultat de l'exercice 2015 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 10.126.519,91 euros ;

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2014, soit 7.318.151,11 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 17.444.671,02 euros.

Cet excédent sera pour partie inscrit en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de l'exercice 2016 et affecté en recettes de la section d'investissement (1068) à hauteur du déficit de la section et du montant des restes à réaliser.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris